

Remarquable travail de l'OJIM pour démonter les mensonges du journaliste Perrotin à propos de l'affaire Zekler

écrit par Christine Tasin | 8 décembre 2020



Le journaliste Perrotin ? Nous l'avons croisé quelques fois, Pierre et moi. Ce doux gauchiste n'avait qu'une idée en tête, demander aux policiers de nous arrêter...

<https://resistancerepublicaine.com/2015/07/07/les-journalistes-perrotin-et-martin-en-rage-la-police-na-pas-arrete-pierre-cassen/>

<https://resistancerepublicaine.com/2015/07/09/qualifier-perrotin-de-journaliste-est-lui-faire-beaucoup-trop-dhonneur/>

<https://resistancerepublicaine.com/2018/05/21/grace-au-journaliste-perrotin-la-voilee-de-lunef-donne-des-lecons-a-collomb-et-schiappa/>

C'est le même qui a créé autour de Zekler la mobilisation des réseaux sociaux et des médias qui a conduit à la condamnation des policiers par toute la caste et par le pouvoir politique, Macron étant allé jusqu'à téléphoner à l'ancien repris de justice !

.
Et voici que l'OJIM reprend toute l'affaire depuis le début, visionnant TOUTES les vidéos, pas seulement celles présentées et commentées par Perrotin, et les visionnant en mode normal, pas en mode accéléré... Et ça change tout !

Espérons que les policiers chargés d'enquêter et de faire la lumière sur l'affaire auront la même patience, la même objectivité et le même professionnalisme que l'OJIM.

.

VIDÉO DE LOOPSIDER SUR MICHEL ZECLER : VÉRIFICATION DES FAITS

L'AFFAIRE MICHEL ZECLER, PUISQUE C'EST AINSI QU'ON L'APPELLE, EST EMBLÉMATIQUE DES MÉTHODES EMPLOYÉES PAR LA CHAÎNE « LOOPSIDER » OÙ ÉCRIT [DAVID PERROTIN](#) QUI TRAITE DE SUJETS D'ACTUALITÉ SELON DES ANGLES BIEN SPÉCIFIQUES. PERROTIN A DEPUIS ÉTÉ ENGAGÉ PAR *MÉDIAPART*.

L'affaire est montée en trois actes, trois vidéos « choc » afin de révéler ce que David Perrotin considère être des violences policières.

Le premier montage ne montre d'abord que de petits extraits de la vidéo d'intervention des policiers avec des assertions qui se révèlent toutes fausses : démonstration avec 4 mensonges et des témoignages comportant 4 affirmations sujettes à caution.

Pour mieux comprendre sur quoi portent ces mensonges, il convient de rappeler tout d'abord les faits attestés par la totalité des vidéos actuellement disponibles sur cet évènement mais aussi les quelques points sur lesquels les témoignages des policiers et de Michel Zecler sont concordants.

LES FAITS : UNE INTERPELLATION DANS LA RUE POUR NON PORT DU MASQUE QUI SE TRANSFORME EN RÉBELLION

Michel Zecler, producteur de rap déjà condamné à de la prison et amateur de paroles incitant au meurtre de policiers, est interpellé devant ses studios pour non port de masque. Alors qu'il tente de se soustraire à l'interpellation qui survient devant chez lui, il ouvre sa porte en entraînant dans les locaux le policier qui le ceinturait déjà. Deux autres policiers arrivent en renfort et tentent d'extraire

Michel Zecler de l'entrée de ses studios. Celui-ci se rebelle et fait obstacle à son extraction. Pendant 1'30, Michel Zecler résiste à son extraction et passe un bras derrière la porte d'entrée pour empêcher les policiers de le maîtriser et de l'extraire. Pour essayer de parvenir à maîtriser le prévenu, un des policiers ferme la porte. Pendant de longues minutes, les policiers, porte fermée, tentent encore de maîtriser Michel Zecler, qui empêche les policiers de rouvrir la porte pour l'extraire. Des coups finissent par être portés par les policiers à Michel Zecler, qui s'accroche aux rambardes latérales, pour tenter de le faire lâcher prise et l'extraire.

À partir de ce moment, Michel Zecler, toujours en rébellion, parvient à ouvrir un moment une seconde porte, située face à la porte d'entrée, qui donne accès à une cave où se trouvent une dizaine de rappers. Ces derniers, appelés à la rescousse par Michel Zecler, remontent les escaliers et tentent de forcer la porte pour s'en prendre aux policiers. Les policiers pour leur part, ont appelé du renfort à la radio depuis plusieurs minutes. La dizaine de rappers du sous-sol finit par forcer la porte et, en surgissant agressivement au rez-de-chaussée, provoquent la fuite des policiers, 6 minutes après le début de la tentative d'interpellation. Dans la rue, les renforts de police sont arrivés et les policiers sont désormais au nombre d'une trentaine pour faire face à cette rébellion d'une douzaine d'individus. Ils tentent d'ouvrir la porte qui a été refermée par Michel Zecler et ses complices. Ce dernier, aidé par les rappers, fait obstacle à l'entrée des policiers. Finalement, un lacrymogène est jeté dans l'entrée pour obliger les prévenus à sortir : la porte s'ouvre et les policiers peuvent investir les lieux : Michel Zecler et l'ensemble des rappers qui lui ont prêté main forte sont extraits sans violence de la part des policiers. Dans la rue, Michel Zecler refuse de se mettre au sol, malgré les injonctions des policiers : des coups à main nue lui sont portés par un policier pour le faire obtempérer. La tension est fortement montée chez les policiers qui pouvaient suspecter la détention d'armes ou de produits illégaux dans ces locaux. De fait, de la drogue sera retrouvée le lendemain dans le bureau du producteur de rap, après la perquisition.

LES 4 MENSONGES FORMULÉS PAR DAVID PERROTIN DANS SES COMMENTAIRES

1er mensonge : « 20 minutes, 20 minutes d'un tabassage en règle d'une violence inouïe » affirme David Perrotin.

Dans sa deuxième vidéo, Loopsider finira par avouer que la bande originale ne dure que 13 minutes (qu'ils passeront en accéléré pour donner l'impression de gestes plus violents chez les policiers). Sur ces 13 minutes la durée totale des coups portés est de 18 secondes en réalité (13 secondes sur la version accélérée), et les policiers ne sont présents que pendant 6 minutes 30 au contact de la prétendue victime. Le compte est donc bien loin des « 20 minutes de tabassage » assénées par David Perrotin. Sur les photographies que Michel Zecler prend de lui-même après son interpellation, ce dernier ne présente pas l'apparence de quelqu'un ayant reçu des coups sur le visage, mais celle d'une personne blessée sur le cuir chevelu et qui s'est volontairement abstenue de se nettoyer le visage avant de se prendre en photo. La blessure au tendon d'Achille alléguée dans des vidéos ultérieures par David Perrotin a vraisemblablement été occasionnée lorsque l'intéressé tentait de bloquer avec son pied la porte menant au sous-sol, comme on le voit clairement dans la vidéo, et non par des coups.

2ème mensonge : « Roué de coups par des policiers simplement parce qu'il ne portait pas son masque ».

Dans la deuxième vidéo, il apparaît clairement que les policiers tentent tout d'abord d'interpeller sans faire usage de la force Michel Zecler qui refuse de ressortir de chez lui. Ce dernier n'est donc plus en situation d'infraction pour non port du masque mais en situation de rébellion. Les policiers attendront de longues minutes avant de porter les premiers coups, Michel Zecler s'étant en partie réfugié derrière sa porte pour empêcher son interpellation. Ils ne parviennent pas à maîtriser Michel Zecler et les coups qu'ils finissent par porter le sont principalement sur les membres du suspect afin de l'empêcher de faire obstacle à son extraction.

3ème mensonge : « il [le producteur] ne sait pas que les trois policiers en question sont sortis de leur voiture pour le suivre jusque devant les locaux. »

Lorsque le producteur pénètre dans ses locaux il est aisé de voir qu'un policier tente déjà de le ceinturer et se fait entrainer à l'intérieur du local, par la différence de masse corporelle. Les policiers l'ont donc suivi jusque devant chez lui, et l'y ont interpellé, avant que le premier policier soit emporté à l'intérieur de ses locaux, comme l'ont affirmé les fonctionnaires de police dans leur procès-verbal.

4ème mensonge : « Sans dire un mot les policiers pénètrent de manière totalement illégale dans ses studios ».

L'entrée des policiers dans le local est légale. En effet le producteur est en infraction sur la voie publique (non-port de masque) et tente manifestement de se soustraire à l'interpellation qui a commencé dans l'espace public. Juridiquement, les policiers ont un droit de poursuite immédiat face à un individu pris en flagrant délit.

LES 4 AFFIRMATIONS SUJETTES À CAUTION DANS LES TÉMOIGNAGES

La 1ère affirmation : « Je ne sais pas vraiment s'ils sont policiers ». « Je ne savais pas ce qu'il se passait » déclare la supposée victime, Michel Zecler.

Trois policiers, dont deux en uniforme, descendent d'une voiture de police en plein 17ème arrondissement et tentent d'interpeller le producteur qui, selon David Perrotin, « comme il n'a pas de masque, (...) décide de rentrer dans son studio ». Il est donc conscient de son infraction mais aurait toujours un doute sur l'appartenance aux forces de l'ordre des personnes qui l'interpellent, dont deux policiers en uniforme ! Cette affirmation n'a aucune crédibilité, surtout venant de quelqu'un qui ayant déjà fait un an de prison, n'a pas affaire à la police pour la première fois de sa vie.

La 2ème affirmation : « Je ne veux pas sortir avec les policiers qui m'ont agressé »

Les trois policiers sont sortis sous la pression des rappeurs venus en renfort, car ils auraient eu « peur » selon ces derniers, mais ils reviendraient seuls pour interpeller à nouveau le producteur ? Du fait de la présence d'une vitre visible à côté de la porte d'entrée, la supposée victime ne peut que voir ce qui se passe au-dehors. Il y a

alors près d'une trentaine de policiers dans la rue. L'affirmation de Michel Zecler selon laquelle il ne voudrait pas sortir dans ces circonstances est en contradiction totale avec une autre de ses déclarations dans laquelle il affirme qu'il avait ouvert la porte de la cave, pendant la tentative d'interpellation, pour demander à ses amis rappeurs d'appeler la police. Si telle avait été son intention, puisque la police est là, et en nombre, il n'aurait dû avoir alors aucune raison de ne pas se rendre.

La 3ème affirmation : « Je vais rester à terre et je ne vais pas me relever » « C'est mon dernier jour je ne sais pas pourquoi »

Le producteur sous-entend donc que sa vie a été mise en danger par les forces de l'ordre qui ont cherché tout au long de la vidéo intégrale à le maîtriser et à l'extraire de son local. Cette affirmation sera relayée par le témoignage d'un voisin du dessus, dans une vidéo mise en ligne ultérieurement par Loopsider, qui, au simple motif qu'il a filmé toute la scène et livré les images à Loopsider, est élevé au rang d'expert en risque létal pour les méthodes d'interpellation : « ils auraient pu le tuer ».

La 4ème affirmation : L'avocate du producteur affirme que son client « n'appelait pas de renfort mais appelait à l'aide ... »

[Un article de Valeurs Actuelles](#) indique que maître Hafida El Ali, avocate choisie par Michel Zecler, a été visée par une procédure menée par le barreau de Nanterre alors qu'elle n'avait pas le droit de plaider, ce qui donne une idée du crédit qu'on peut apporter à son témoignage. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait du mal à saisir la nuance entre « appeler à l'aide » et « appeler du renfort » que l'avocate tente d'établir, avec l'aide de David Perrotin.

LE POIDS DES MENSONGES ET LE CHOC DES IMAGES TRONQUÉES

Au bilan de l'examen détaillé de ces images, les accusations d'avoir voulu passer à tabac le repris de justice Michel Zecler par racisme ne semblent pas tenir, puisque les policiers ne cherchent pas à entraîner l'intéressé dans ses locaux, ils ne cherchent pas à fermer la porte, mais y sont contraints par Michel Zecler pour tenter de le maîtriser. Une fois la porte fermée, ils mettent un long moment avant de porter

les premiers coups. Pour le « racisme », à moins qu'ils aient mis, pour se rendre compte que Michel Zecler était noir, autant de temps que ce dernier affirme en avoir mis pour s'apercevoir qu'il avait affaire à des policiers, l'accusation ne tient pas.

Le poids des mensonges et le choc des images tronquées ont toutefois créé une telle pression médiatico-politique que le procureur et l'IGPN ont réorienté leurs appréciations des faits et mis en examen des policiers pour faux en écriture, alors que le détail de l'ensemble des images mises en ligne sur cette affaire semble donner plus de crédit à leur déposition initiale qu'au témoignage, de toute évidence arrangé en fonction des images de vidéosurveillance qu'il possédait chez lui, de Michel Zecler. David Perrotin a accompli l'exploit de produire 100 % d'affirmations fausses dans sa première vidéo mise en ligne. Une vidéo qui a déclenché cette affaire médiatique et a conduit à la mise en garde à vue de quatre policiers et d'un autre côté au maintien en liberté de la totalité des prévenus que leur métier leur imposait de tenter d'interpeller.

<https://www.ojim.fr/video-de-loopsider-sur-michel-zecler-verification-des-faits/>